MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALSACE

UDAP Haut-Rhin / Bas-Rhin

UNITES DEPARTEMENTALES DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Réaliser une clôture



Les clôtures sont la première représentation d'une habitation sur la rue. Elles délimitent l'espace privé de l'espace public et participent pleinement à l'ambiance visuelle générale. Une clôture doit préserver une harmonie, un aspect unitaire à l'ensemble d'un quartier.

OBJECTIFS

- ✓ Être en cohérence avec son environnement proche.
- ✓ Utiliser des matériaux traditionnels (bois, métal, maçonnerie enduite à la chaux, haies).
- ✓ Respecter la pose en claire-voie verticale pour les éléments en bois et métal.
- ✓ Utiliser les teintes locales (beige rosé pour les enduits, brun foncé pour le bois, sombre pour le métal)

Les clôtures en bois à claire-voie

■ Elles sont fortement recommandées, surtout pour les constructions neuves en lotissement.
■ Elles sont généralement doublées d'une haie végétale constituée en essences locales. Hauteur maximum 1,40m.
■ Il s'agit de lattes posées verticalement sur traverses et écharpes.
■ Les portes et portails doivent être de même aspect que l'ensemble de la clôture.

RAPPEL

En secteurs protégés, toute installation de clôtures ou portails doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée de :

- *Dessins détaillés (plans, coupes de l'existant et des modifications.*
- *Renseignements sur les matériaux.*
- *Photographies du lieu.*



FICHE CONSEIL

■ Afin de respecter les caractéristiques traditionnelles locales, la palissade en bois doit être de teinte brun foncé.
■ L'ensemble de la clôture doit être de même hauteur et ne pas créer d'effet de vagues ou d'escaliers.



Les clôtures en maçonnerie

■ Ce sont des murs pleins constitués de moellons taillés, grossièrement enduits ou en pierres apparentes.
■ Des chaperons, en dallettes de pierres taillées ou en tuiles, protègent le mur des infiltrations d'eau.
■ Lorsque les clôtures sont réalisées en maçonnerie enduite, la couleur de l'enduit doit être définie en harmonie avec celle de l'habitation.



■ Lorsque ces murs ne sont pas enduits, les joints peuvent se dégrader. Dans ce cas, ils doivent être refaits au mortier de chaux.
■ Si les murs doivent être refaits, on s'accordera sur la hauteur des clôtures avoisinantes.

Les clôtures en ferronnerie

■ Il s'agit généralement d'un mur bahut réhaussé d'une grille en ferronnerie. Le barreaudage doit être vertical et d'une teinte foncée (vert, bleu, rouge, gris).
■ Il est conseillé d'entretenir régulièrement la peinture de la ferronnerie.





Les haies végétales

■ Elles peuvent être doublées d'un grillage souple si les feuillages ne sont pas persistants. Le grillage doit être de la même hauteur que la haie.
■ Préférer les haies composées d'essences locales.



A éviter

■ Côté rue, les panneaux pleins en matériaux synthétiques, en grillages rigides à pli ou en tubes sont déconseillés.

CONTACT

UDAP du Bas-Rhin
Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin
17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

C1 Données Internes